



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
1200

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Matières Organiques Exogènes à l'Agriculture (MOEA)

Suivi de la qualité des sols et cahier d'épandage des MOEA

1. Libellé de la mesure

Suivre les teneurs en polluants des sols (métaux lourds, ...) destinés à accueillir des matières organiques exogènes à l'agriculture (MOEA) et tenir un cahier d'épandage pour enregistrer les pratiques.

2. Explicatif du libellé

Mesure de base existante. Bases légales : Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 12/01/1995 portant réglementation de l'utilisation sur ou dans les sols des boues d'épuration ou de boues issues de centres de traitement de gadoues de fosses septiques et AGW du 14/06/2001 favorisant la valorisation de certains déchets.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Assurer la qualité des sols recevant des MOEA et la traçabilité des MOEA destinées à la valorisation agricole.